

SNU : NON À L'EMBRIGADEMENT DE LA JEUNESSE ! ABROGATION DU SNU !

Les dernières informations du ministère de l'Éducation et de la jeunesse

La caravane de promotion du Service National Universel passe à Lyon vendredi 26 mai. Dans de nombreuses villes (Caen, Nantes, Paris, Quimper, Strasbourg...), elle a suscité la mobilisation de jeunes, d'enseignants... À Lyon, une large intersyndicale (personnels, étudiants, lycéens) a prévu un « comité d'accueil ».

Si l'engagement de la jeunesse dans la mobilisation contre les retraites a fait reculer Macron dans le calendrier prévu pour la mise en œuvre du SNU, il ne renonce pas : la généralisation du SNU reste un « objectif ».

C'est ce que montrent les dernières informations données par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

Une volonté d'embrigadement et de mise au pas de la jeunesse

Officiellement ce sont deux semaines de « *séjour de cohésion* » encadrées par les militaires à destination des jeunes de 15-16 ans, puis deux semaines de « *mission d'intérêt général* » gratuites dans une association ou dans... l'armée !



Pour le moment, le SNU est volontaire...

Mais s'il est généralisé, il sera impossibilité de passer le bac, le permis de conduire, de s'inscrire dans l'enseignement supérieur et de présenter à un concours de la fonction publique ! Pour les réfractaires, c'est donc la mort sociale dès la fin de la seconde !

Les jeunes se sont mobilisés contre la réforme des retraites ; nombre d'entre eux ont été réprimés. Le SNU ne vise rien d'autre que la mise au pas de la jeunesse : utiliser les jeunes pour un travail gratuit, recruter des soldats, apprendre à obéir aveuglément, faire accepter les guerres du futur...

SNU et réforme du système scolaire

Le SNU s'intègre à la mise en place de « l'école du futur » de Macron. Avec les conséquences sur la jeunesse et aussi les personnels enseignants.*

Le Ministère annonce qu'il y aura, pour le moment, deux modalités pour « aller vers » la généralisation du séjour de cohésion : un SNU sur la base du volontariat individuel (tel qu'actuellement) et un SNU sur la base d'un « *volontariat plus collectif* », avec des « *classes engagement* » en seconde et en 1^{ère} année bac pro. Ces classes feront faire, notamment, le séjour de cohésion à leurs élèves. Mais les élèves qui ne voudraient pas partir à ce séjour de cohésion seront libres de ne pas partir.

Le SNU avec « *volontariat collectif* » se fera sur la base d'un appel à projet pour l'année scolaire 2023-2024. Un courrier sera envoyé aux lycées en juin ou septembre. Ce projet sera présenté en Conseil d'administration. Il suppose l'implication d'un enseignant ou d'une

équipe pédagogique et la constitution de classes « engagement », intégrant le SNU sur le niveau seconde.

Toutes les classes peuvent être concernées comme une seule. L'an prochain, le séjour de cohésion pourra avoir lieu à partir de mars 2024.

Et pour les personnels enseignants ?

L'enseignant engagés dans le projet pourront être rémunérés par le Pacte. S'il a en charge la classe « engagement », il pourra accompagner ses élèves sur tout ou partie du séjour de cohésion. Chaque centre aura une coloration particulière : transition écologique, sport ou enjeux mémoriels.

Tous les frais de transport, de séjour et probablement de tout ce qu'implique le projet pédagogique de l'année de la classe « engagement », sont pris en charge (ils ne grèveront pas le budget de l'établissement). On peut s'interroger quand on connaît, par exemple, les difficultés actuelles de financement d'un voyage scolaire !

Avec la mise en place de cette logistique, il faudra remplir les centres SNU. Cela risque donc de ne pas se limiter à un tout petit nombre de classes. D'autant que le ministère a insisté sur l'objectif de généralisation. Il faut donc imaginer des centres qui fonctionnent toute l'année scolaire dans lesquels les lycées « inscrivent » leur(s) classe(s) en fonction des projets pédagogiques mais aussi des disponibilités.

Quel impact sur les services des personnels ? Sur les enseignements ? D'autant qu'avec l'entrée du SNU dans le cursus des élèves, comment imaginer qu'il n'y aura aucune répercussion sur les enseignements, sur la liberté pédagogique ?

Le tout financé sur le budget de l'Enseignement : 6 milliards d'euros/an selon un rapport sénatorial !

La caravane, de promotion du SNU doit passer à Lyon vendredi 26 mai, à 11h.

Une intersyndicale (syndicats de l'Enseignement, organisations étudiantes et lycéennes) a publié un tract et prévu un rassemblement lors du passage de la caravane :

« NON À LA MILITARISATION DE LA JEUNESSE ! NON AU SNU »

Mais peut-on imposer le retrait, « l'abandon » du SNU en poursuivant les concertations avec le gouvernement de Macron ? Décrié dans la rue, Macron est ainsi relégitimé.

À France Info, le 23 mai, Sahra Haïry a donné des précisions sur « la nouvelle étape » du SNU :

- **« Il n'y aura pas d'exclusion pour les non nationaux, puisque ce séjour est pris sur le temps scolaire »**

Et surtout :

- **« Nous avons ouvert des consultations avec les organisations syndicales et l'Éducation nationale pour permettre aux établissements ou aux classes qui le souhaitent de participer à des séjours peut-être pendant le temps scolaire. C'est ce que nous souhaitons construire avec eux ».**

<https://twitter.com/snujemengage>

Et le ministère a été annoncé une réunion avec tous les syndicats fin juin, en présence de Pape N Diaye.

Mais qu'y-a-t-il donc à « négocier », à discuter ?

Alors que Macron est décrié, délégitimé dans la rue, reprendre le « dialogue social » c'est le re-légitimer, c'est lui donner les moyens de mettre en œuvre ses plans.

Le SNU n'est ni négociable, ni amendable

**ABROGATION DU SNU !
BOYCOTT DES CONCERTATIONS AVEC MACRON ET SON GOUVERNEMENT !**

*Le rapport annexé au projet de loi de programmation militaire 2024-2030 précise que le SNU participe au renforcement du lien entre la jeunesse et les armées : <https://lcp.fr/actualites/loi-de-programmation-militaire-le-snu-s-invite-dans-les-debats-a-l-assemblee-190440>).